
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 mai 2021 à 19 h par visioconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Madame la conseillère Marie-Josée Parent, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement
Madame Annick Duchesne, directrice des services administratifs
Madame Marlène Gaganon, directrice de la culture, des bibliothèques et du développement social
Madame Julie Lachapelle, chef de la Division des relations avec les citoyens et communications
Madame Diane Vallée, directrice de projet
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Monsieur Marc Rouleau, directeur du développement du territoire et des études techniques
Lieutenant Caroline Alarie, Service de police de la Ville de Montréal
Maître Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement

Le maire déclare la séance ouverte et invite les personnes présentes à observer un moment de silence.

Communication du président au public

Le maire communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 02 à 19 h 11.

CA21 210079

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 mai 2021.

10.02

CA21 210080

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, à 19 h

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 11 à 19 h 27.

10.04

Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 27 et se termine à 20 h 55. Au cours de cette période, le secrétaire d'arrondissement donne lecture des 53 questions du public qui ont été transmises par écrit. Le maire et le directeur d'arrondissement répondent à ces questions.

10.05

CA21 210081

Déclaration d'engagement pour la propreté du territoire de Verdun

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Verdun possède son propre règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs et que le chapitre II de ce règlement est entièrement consacré à la conservation et à la protection du domaine public et des terrains privés ainsi qu'à leur intégrité en matière de propreté;

CONSIDÉRANT QUE ce même règlement fait appel à l'effort individuel et collectif afin que la population, les entreprises et les institutions gardent leur terrain propre ainsi que celui de l'emprise public, réduisent leur production de déchets, recyclent et compostent leurs matières résiduelles, utilisent les bacs fournis à cet effet et respectent l'horaire des différentes collectes;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Verdun, à travers sa Direction des travaux publics et son écoquartier la Maison de l'environnement, participe à l'effort de propreté en entretenant la voie publique, les parcs et les espaces verts, et ce, dans le but d'offrir à la communauté un environnement propre et de qualité;

CONSIDÉRANT les remarquables efforts des regroupements citoyens et organismes qui prennent régulièrement d'assaut le domaine public et les terrains privés afin d'organiser bénévolement des corvées de propreté;

CONSIDÉRANT QUE la propreté est l'affaire de toutes et tous et que le civisme est essentiel à la propreté et à l'embellissement du milieu de vie de l'ensemble de la collectivité verdunoise;

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le maire Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'arrondissement de Verdun encourage les verdunois.es à :

- respecter l'horaire des collectes, y compris celle des encombrants;
- réduire à la source leur production de déchets, à recycler et à composter au maximum leurs matières;
- se départir de leurs *Serpuariens* électroniques, leurs déchets de construction et de peinture dans les sites de dépôt dédiés à cet effet;
- contribuer à l'approche « Sans trace » en rapportant leurs déchets, afin de diminuer le camionnage, les gaz à effet de serre et les coûts associés à la vidange des poubelles du domaine public;
- utiliser les cendriers du domaine public ou un cendrier de poche pour disposer leurs mégots;
- ramasser les déjections animales, pour les propriétaires d'animaux de compagnie;

QUE l'arrondissement de Verdun s'engage :

- à déployer dès le printemps 2021 une importante campagne de propreté qui fera appel au civisme, à l'effort collectif et individuel;
- à terme, à mettre à la disposition de la collectivité une poubelle dans un périmètre de 500 m à terme;
- à s'assurer que les poubelles du domaine public sont vidées sur une base régulière;
- à terme, à cartographier l'ensemble de ses poubelles publiques;
- à augmenter, dès cette année, le nombre d'inspecteurs sur le territoire;
- à soutenir les activités de propreté de la communauté par le prêt de matériel à la Maison de l'environnement, l'écoquartier de l'arrondissement;
- à rendre obligatoire l'installation de cendriers pour les entreprises et institutions;
- à promouvoir l'utilisation du cendrier de poche;
- à procéder à l'enlèvement des graffitis sur le domaine public et offrir l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé, et ce, en toute saison, dans la mesure du possible;

- à terme, à consigner l'ensemble des responsabilités administratives, collectives et légales à l'intérieur d'une charte de propreté, laquelle sera déposée en conseil d'arrondissement.

15.01

CA21 210082

Déclaration pour une meilleure protection des locataires et du parc de logement locatif

ATTENDU QUE 63 % des ménages montréalais sont locataires, que plus de 36 % d'entre eux ont des difficultés financières à se loger, consacrant 30 % et plus de leurs revenus à se loger;

ATTENDU QUE près de 23 000 ménages sont sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour un logement subventionné;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les problèmes sociaux et les problèmes de logement, particulièrement à Montréal;

ATTENDU QUE, malgré la hausse du taux d'inoccupation sur l'île de Montréal en 2021, principalement causée par les effets de la pandémie, ce portrait est très variable selon le type de logements, la demande étant toujours présente pour les logements pour les familles et les unités abordables;

ATTENDU QUE les arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun ont vécu en 2020 la plus forte variation de la moyenne du coût des loyers à Montréal, selon les chiffres de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), avec une hausse de 14,4 % par rapport à 2019;

ATTENDU QUE le coût moyen d'un loyer, toutes tailles confondues, est de 1 411 \$ pour la région de Verdun et du Sud-Ouest, soit le plus dispendieux de Montréal, selon le *Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec* (RCLALQ);

ATTENDU QUE cette situation entraîne une pression supplémentaire sur les locataires à la recherche d'un logement abordable;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 1959 et 1966 du *Code civil du Québec* imposent au locataire le fardeau de l'ouverture du dossier au Tribunal administratif du logement, et que trop peu de locataires entament ces démarches, notamment en raison de la lourdeur du processus, d'un manque de ressources ou par crainte de représailles;

ATTENDU QUE les comités logements, malgré un travail exceptionnel et des ressources limitées, n'arrivent pas à eux seuls à répondre à la demande grandissante de ménages victimes de hausses de loyers abusives ou de stratégies frauduleuses visant à les évincer de leurs logements;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Verdun voit, d'année en année un nombre, croissant de personnes en situation d'itinérance sur son territoire notamment lors de la saison estivale;

ATTENDU QUE de nombreux cas d'évictions ont été exposés au cours des derniers mois dans les médias, ce qui ne représente qu'une faible proportion des ménages évincés pour causes de subdivision, d'agrandissement, de rénovation ou de reprise de logements;

ATTENDU QU'entre 2017 et 2020, 61 logements ont été perdus à Verdun à la suite de travaux de transformation permettant de réunir des logements; parmi ces 61 logements, 37 de ceux-ci ont été éliminés lors de la transformation d'un duplex en logement unifamilial, alors que 15 logements perdus auront été impliqués dans une transformation d'un triplex ou d'un quadruplex;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Verdun a modifié son règlement de zonage afin de resserrer les règles sur les divisions, les subdivisions et la réduction du nombre de logements par bâtiment afin de limiter les évictions liées à ces opérations;

ATTENDU QUE malgré l'ensemble des mesures déployées par la Ville de Montréal pour le développement de logements sociaux et abordables et la protection du parc locatif, les locataires montréalais continuent de faire face à des situations précaires en matière de logement, et spécifiquement de logement abordable;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à sa séance du 19 avril 2021 une déclaration semblable portant sur la protection des locataires;

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'arrondissement de Verdun, de concert avec le conseil municipal de la Ville de Montréal, réitère au gouvernement du Québec l'importance de la mise en place d'un registre public des loyers afin de limiter les hausses de loyer abusives lors de changements de locataires;

QUE l'arrondissement de Verdun, de concert avec le conseil municipal de la Ville de Montréal, demande au gouvernement du Québec de réviser les dispositions du *Code civil du Québec* afin de mieux protéger les locataires;

QUE l'arrondissement de Verdun reconnaisse l'important travail effectué par les comités logements dans l'information et la défense des droits des locataires;

QUE l'arrondissement de Verdun appuie la Ville de Montréal dans son travail de collaboration avec le gouvernement du Québec afin de poursuivre la recherche de solutions et d'outils pour mieux encadrer le phénomène des rénovictions.

15.02

CA21 210083

Conclure une convention de bail relative à l'exploitation de deux concessions de location d'embarcations nautiques entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et NAV/ Espace nautique inc., pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, renouvelable pour 2 termes, selon les conditions inscrites à la convention. (1215163001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de conclure une convention de bail relative à l'exploitation de deux concessions de location d'embarcations nautiques entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et NAV/ Espace nautique inc., pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, renouvelable pour 2 termes, selon les conditions inscrites à la convention;
2. Le tout selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.01 1215163001

CA21 210084

Accorder un contrat à *Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc.* pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun au prix total de 738 697,80 \$, taxe incluse (67 154,35 \$ contingences) pour une durée de 3 ans sans option de prolongation - Appel d'offres public 21-18620 (3 soumissionnaires). (1219128001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 738 697,80 \$, taxes incluses (67 154,35 \$ contingences), afin d'accorder un contrat pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun pour une durée de 3 ans sans option de prolongation;
2. d'accorder un contrat à la firme *Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 20-18620;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

20.02 1219128001

CA21 210085

Accorder un contrat de services professionnels à « *FNX-INNOV inc.* » pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers projets dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 304 185,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S21-009 (3 soumissionnaires). (1216459001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 304 185,33 \$, taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de divers travaux dans l'arrondissement de Verdun;
2. d'accorder un contrat à cette fin, à la firme « *FNX-INNOV inc.* », soumissionnaire se situant au premier rang après l'évaluation qualitative des soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S21-009;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.03 1216459001

CA21 210086

Accorder un contrat de services professionnels à « FNX-INNOV inc. » pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de la 5^e Avenue entre les rues Wellington et de Verdun - Dépense totale de 07,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S21-007 - (3 soumissionnaires). (1216730002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 164 907,49 \$ (contingences et taxes incluses) pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de la 5^e Avenue entre les rues Wellington et de Verdun;
2. d'accorder un contrat de services professionnels à « *FNX-INNOV inc.* », pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative de la 5^e Avenue entre les rues Wellington et de Verdun conformément aux documents de l'appel d'offres public S21-007;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.04 1216730002

CA21 210087

Accorder un contrat à « *Loiselle inc.* » pour les travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égout de la 5^e Avenue entre les rues Wellington et de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun. Dépense totale de 3 406 488,75 \$ (Contrat : 3 281 669,29 \$ et incidences 124 819,46 \$) taxes incluses. Appel d'offres public S21-001 - 6 soumissionnaires. (1216730001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 3 406 488,75 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à *Loiselle inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égout de la 5^e Avenue entre les rues Wellington et de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 281 669,29 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n^o S21-001;
3. d'autoriser une dépense de 311 972,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 124 819,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de *Loiselle inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre et l'arrondissement de Verdun.

20.05 1216730001

CA21 210088

Accorder un contrat à « Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. » pour des travaux d'aménagement paysager incluant la plantation d'arbres, printemps 2021, sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 186 818,30 \$, taxes incluses (contrat : 165 325,92 \$ et contingences 16 532,59 \$, incidences : 4 959,78 \$ / Appel d'offres public S21-015 Cinq (5) soumissionnaires. (1214422003)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 186 818,30 \$, taxes incluses;
2. d'accorder un contrat à *Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.*, pour des travaux d'aménagement paysager incluant la plantation d'arbres, printemps 2021, dans l'arrondissement de Verdun (Terre ferme et Île-des-Sœurs), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 858,51 \$, taxes et contingences incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public S21-015;
3. de procéder à une évaluation du rendement de *Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.*;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.06 1214422003

CA21 210089

Accorder un contrat à l'entreprise *Groupe Rock-Sol inc.* pour les travaux de reconstruction de trottoirs et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 462 823,35 \$ (contrat : 408 839,60 \$, contingences : 49 060,75 \$ et incidences : 4 923,00 \$) taxes incluses / Appel d'offres public S21-008 - Six (6) soumissionnaires. (1216972001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 462 823,35 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à *Groupe Rock-Sol inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 457 900,35 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S21-008;
3. d'autoriser une dépense de 49 060,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 4 923,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de *Groupe Rock-Sol inc.*;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre et l'arrondissement de Verdun.

20.07 1216972001

CA21 210090

Accorder un contrat à *Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée*, pour la réfection de toiture au Chalet du parc de la Reine Élisabeth (bassins A, B, C1 et C2) - Dépense totale de 148 936,55 \$ taxes incluses (contrat 135 396,86 \$; contingences 13 539,69 \$) - Appel d'offres public S20-040 - quatre (4) soumissionnaires. (1213678001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 148 936,55 \$ taxes incluses (contrat 135 396,86 \$; contingences 13 539,69 \$) pour la réfection de toiture au Chalet du parc de la Reine Élisabeth (bassins A, B, C1 et C2);
2. d'accorder un contrat de 148 936,55 \$ (contingences et taxes incluses) à l'entrepreneur *Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S20-040;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50 % par le programme de réfection des immeubles de compétence locale - chalets de parc du Service de la gestion et de la planification immobilière, et 50 % par l'arrondissement de Verdun.

20.08 1213678001

CA21 210091

Conclure avec l'organisme sans but lucratif *Axia services* un contrat de gré à gré ayant pour objet la fourniture de service de gardiennage, et ce, pour une période d'un an, soit du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022. / Autoriser une dépense maximale de 253 349,71 \$ (toutes taxes comprises). (1212198002)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense maximale de 253 349,71 \$ pour un service de gardiennage d'une durée d'un an;
2. de conclure un contrat de gré à gré avec l'organisme sans but lucratif *Axia Services* au montant de 253 349,71 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.09 1212198002

CA21 210092

Autoriser une dépense additionnelle de 12 200,87 \$, (contingences et taxes incluses), afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme *WAA Montréal inc.* pour l'aménagement d'une plage locale, urbaine et écologique dans l'arrondissement de Verdun majorant ainsi le montant total du contrat de 737 879,60 \$ à 750 080,47 \$, (contingences et taxes incluses). Cette dépense sera assumée à même le surplus de gestion de l'Arrondissement. (1167211001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 12 200,87 \$, (contingences et taxes incluses), afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme *WAA Montréal inc.* pour l'aménagement d'une plage locale, urbaine et écologique dans l'arrondissement de Verdun, majorant ainsi le montant total du contrat de 737 879,60 \$ à 750 080,47 \$, (contingences et taxes incluses);
2. cette dépense sera assumée à même le surplus de gestion de l'Arrondissement.

20.10 1167211001

CA21 210093

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mars 2021. (1218225011)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de mars 2021.

30.01 1218225011

CA21 210094

Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mars 2021. (1218225012)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période de mars 2021.

30.02 1218225012

CA21 210095

Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2021. (1218225013)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mars 2021 par la Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

30.03 1218225013

CA21 210096

Modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant un montant de 40 000 \$, provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et ce, dans le cadre du *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière*

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement, d'un soutien financier totalisant un montant de 40 000 \$, provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et ce, dans le cadre du *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière*.

30.04 1217500001

CA21 210097

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote du public qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. (1216811005)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote du public dans le cadre du budget participatif de Montréal :
 - Le Jardin Éthel;
 - Les minis forêts de Montréal - La Ville aux milles forêts;
 - Serres de Verdun;
2. de prendre en charge la mise en œuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote du public;
3. d'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

30.05 1216811005

CA21 210098

Conclusion d'une transaction entre *Le Golf exécutif Montréal (6358098 Canada inc.)* et l'arrondissement de Verdun visant la cessation définitive d'utilisation des luminaires d'éclairage actuels et l'installation d'un système d'éclairage de remplacement au 999, boulevard de la Forêt, lot 3 926 172. (1214032002)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de conclure avec l'entreprise *Le Golf exécutif Montréal (6358098 Canada inc.)* une transaction au sens des articles 2631 du *Code civil du Québec (1991)* afin de mettre un terme au litige l'opposant à la Ville de Montréal (arrondissement de Verdun) en ce qui a trait à l'utilisation des luminaires d'éclairage actuels du terrain de golf situé au 999, boulevard de la Forêt (lot 3 926 172 du cadastre du Québec) et prévoyant l'installation d'un système d'éclairage de remplacement (dossier de la Cour supérieure n° 500-17-111417-203);
2. d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer cette transaction au nom de la Ville.

30.06 1214032002

CA21 210099

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre d'apporter une modification aux plans du projet de rénovation des façades du bâtiment situé aux 4146-4162, rue Wellington, approuvés par la résolution CA20 210233. (1213203005)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 29 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) tel que modifié, les plans et les élévations, pages A3, A9 et A10; préparés par Line Laurin, architecte (*Artesa*), déposés, estampillés et datés du 1^{er} avril 2021 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre d'apporter une modification aux plans du projet de rénovation des façades du bâtiment situé aux 4146-4162, rue Wellington, approuvés par la résolution CA20 210233.

40.01 1213203005

CA21 210100

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre des rénovations en façade, comportant un agrandissement, du bâtiment situé aux 3789-3799, rue Wellington. (1213203006)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

d'approuver, conformément aux sous-sections 10 et 29 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* n° 1700 tel que modifié, les plans, les élévations et la coupe, pages A6-01 et A7-01; préparés par Gary Conrath, architecte (*Indesign inc.*), déposés, estampillés et datés du 14 avril 2021 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre des rénovations en façade, comportant un agrandissement, du bâtiment situé aux 3789-3799, rue Wellington.

VOTE

Votent en faveur : le maire Jean-François Parenteau, les conseillères Marie-André Mauger et Véronique Tremblay ainsi que les conseillers Sterling Downey et Pierre L'Heureux.

Vote contre : le conseiller Luc Gagnon.

40.02 1213203006

CA21 210101

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'installation d'un quai amovible dans le littoral au 32, cours du Fleuve, sur le lot 1 859 704. (1215999010)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver conformément à l'article 194 de la sous-section 1 de la section 10 du chapitre 5 et de l'article 355 de la sous-section 2 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) tel que modifié, les plans réalisés par *Entreprises 3L*, afin de permettre l'installation d'un quai amovible dans le littoral situé au 32, cours du Fleuve, sur le lot 1 859 704.

40.03 1215999010

CA21 210102

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un aménagement paysager dans la bande riveraine et l'installation d'un quai amovible dans le littoral au 38, cours du Fleuve, sur le lot 1 859 706. (1215999011)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver conformément aux articles 193 et 194 de la sous-section 1 de la section 10 du chapitre 5 et à l'article 355 de la sous-section 2 de la section de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) tel que modifié, le plan réalisé par Nathalie Boudreau de *Les Innovation Paysagées Ladouceur* et daté du 19 avril 2021, afin de permettre un aménagement paysager dans la bande riveraine et l'installation d'un quai dans le littoral au 38, cours du Fleuve, sur le lot 1 859 706.

40.04 1215999011

CA21 210103

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le mur arrière du bâtiment sis au 3845, rue de Verdun. (1217680003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA13 210003), une ordonnance relative à la réalisation d'une

murale sur le mur arrière du bâtiment sis au 3845, rue de Verdun.

40.05 1217680003

CA21 210104

Édicter une ordonnance relative à une dérogation au *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021)* RCA20 210013, en lien avec la tarification des locaux et terrains pour les camps de jour offerts par les organismes reconnus par l'arrondissement de Verdun, et ce, pour la période estivale 2021, à l'exclusion des locaux situés à l'intérieur de l'Auditorium de Verdun. (1214637007)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance relative à une dérogation au *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021)* RCA20 210013, en lien avec la tarification des locaux et terrains pour les camps de jour offerts par les organismes reconnus par l'arrondissement de Verdun, et ce, pour la période estivale 2021, à l'exclusion des locaux situés à l'intérieur de l'Auditorium de Verdun.

40.06 1214637007

CA21 210105

Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1219072004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics suivants :

Nom de l'événement	Lieu	Date et horaire
Épluchette organisé par les Pouces verts de Verdun	jardin communautaire Woodland, situé du côté droit; jardin communautaire Guy-Gagnon, situé sur le côté gauche du 5500, boulevard LaSalle	Samedi 14 août 2021, de 9 h à 16 h (remis au lendemain en cas de pluie)
Fête des récoltes organisé par les Pouces verts de Verdun	jardin communautaire Woodland, situé du côté droit; jardin communautaire Guy-Gagnon, situé sur le côté gauche du 5500, boulevard LaSalle	Samedi 2 octobre 2021, de 9 h à 18 h (remis au lendemain en cas de pluie)
Projet ruelle verte organisé par le Comité de la ruelle Quinn et <i>La Maison de l'environnement</i>	ruelle Quinn, située entre les rues Rielle et Gordon à l'ouest de la rue de Verdun	Samedi 22 mai 2021, de 7 h à 18 h
Projet ruelle verte organisé par l'arrondissement de Verdun en collaboration avec le Comité de la ruelle Godin et <i>La Maison de l'environnement</i>	ruelle située entre la rue Riverview, la rue Godin, la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle	Samedi 5 juin 2021, de 7 h à 18 h

Station de l'avenir organisé par MAPP_MTL en collaboration avec le Service de la culture de la Ville de Montréal	esplanade du Quai 5160 - Maison de la culture de Verdun, situé au 5160, boulevard LaSalle (et différents endroits sur la rue Wellington)	Jeudi 13 mai 2021 Vendredi 14 mai 2021 Samedi 15 mai 2021 de 13 h à 21 h 30 Annulé en cas de pluie
Véhicule de la <i>Saint-Vincent-de-Paul</i> utilisation d'une case de stationnement pour véhicule immatriculé commercial	stationnement municipal Gordon, numéro 20	Mercredi 24 mars au vendredi 31 décembre 2021, de 00 h à 23 h 59
Programmation culturelle estivale - Mai 2021 organisée par l'arrondissement de Verdun	parcs, espaces verts, ruelles, rue piétonne et pistes piétonnes sur le territoire de l'arrondissement de Verdun	Du 5 mai au 2 juin 2021 entre 10 h am à 19 h ou selon les heures permises du couvre-feu de la Direction de la Santé publique
Véhicule du Repaire jeunesse Dawson Utilisation d'une case de stationnement pour un véhicule	parc municipal de stationnement situé sur la rue Woodland (coin de Verdun), Case VQ310	Du 1er mai au 31 décembre 2021 de 00 h à 23 h 59

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012);
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516);
- *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021)*(RCA20 210013);
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires* (1735).

40.07 1219072004

CA21 210106

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement*

Avis de motion est donné par la conseillère Véronique Tremblay de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement* ».

40.08 1211908005

CA21 210107

Demande de dérogation mineure permettant un empiètement de 2,88 mètres de la case de stationnement dans la cour avant au 389, rue Beatty sur le lot 1 939 063. (1215999007)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

d'accorder une dérogation mineure permettant un empiètement de 2,88 mètres de la case de stationnement dans la cour avant au 389, rue Beatty sur le lot 1 939 063.

VOTE

Votent en faveur : le maire Jean-François Parenteau, les conseillères Marie-André Mauger et Véronique Tremblay ainsi que les conseillers Sterling Downey et Pierre L'Heureux.

Vote contre : le conseiller Luc Gagnon.

40.09 1215999007

CA21 210108

Exempter, conformément à l'article 235 du *Règlement de zonage* (1700), la Société québécoise des infrastructures de l'obligation de maintenir 18 cases de stationnement dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment situé au 3922-4000, boulevard LaSalle et accepter une contribution au Fonds de compensation pour le stationnement de 95 490 \$. (1215999012)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'exempter, conformément à l'article 235 du *Règlement de zonage* (1700), la *Société québécoise des infrastructures* de l'obligation de maintenir 18 cases de stationnement dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment situé au 3922-4000, boulevard LaSalle;
2. d'accepter une contribution au Fonds de compensation pour le stationnement de 95 490 \$.

40.10 1215999012

CA21 210109

Édicter une ordonnance en vertu du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (Exercice financier 2021)* (RCA21 210002) afin d'augmenter le montant total visé par ce règlement pour l'année 2021. (1216811006)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (Exercice financier 2021)* (RCA21 210002), une ordonnance afin d'augmenter le montant total visé par ce règlement pour l'année 2021.

40.11 1216811006

CA21 210110

Procéder à la nomination d'un membre citoyen régulier et de trois membres citoyens suppléants afin de siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans. (1214422004)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de procéder aux nominations suivantes au comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- M^{me} Annie Corriveau à titre de membre (citoyen) régulier;
- M^{me} Arianne Perras et MM. David Kirouak et Xavier Santerre à titre de membres (citoyens) suppléants.

51.01 1214422004

CA21 210111

Nomination du maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021. (1212098001)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de désigner monsieur Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, comme maire suppléant de l'arrondissement de Verdun pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021.

51.02 1212098001

CA21 210112

Désigner des signataires aux fins de la conclusion de toute entente en matière de relations de travail devant intervenir avec une association accréditée sur une ou plusieurs des matières de nature locale identifiées à l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4). (1218225014)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de désigner les fonctionnaires ou employés suivants à titre de signataires de toute entente devant intervenir avec une association accréditée sur une ou plusieurs des matières de nature locale identifiées à l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre le directeur d'arrondissement);
 - le chef de la Division des ressources humaines;
 - un employé cadre-conseil au sein de la Division des ressources humaines;

- le directeur de la direction concernée par la matière faisant l'objet de la négociation ou dans le cas où plus d'une direction est concernée par la matière faisant l'objet de la lettre d'entente, du directeur de la Direction des services administratifs;
2. de déposer toute lettre d'entente ainsi conclue avec une association accréditée sur l'une ou l'autre de ces matières au conseil d'arrondissement à la première séance ordinaire qui suit sa signature, et ce, sous réserve de la protection des renseignements personnels.

51.03 1218225014

Mots des conseillers

Les membres du conseil s'expriment sur différents sujets au cours de la période s'étendant de 21 h 25 à 21 h 26.

Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est apporté sous cette rubrique.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le maire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 26.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

MARIO GERBEAU
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT